

# Étudier en Belgique

**Vous avez décidé de faire vos études en Belgique? C'est un très bon choix, car la Belgique propose une offre étendue de filières d'études. De plus, la qualité de l'enseignement y est excellente.**

## Comment m'inscrire à la CM?

Il y a plusieurs possibilités en fonction de votre situation:

### **1. Je suis un ressortissant de l'Espace économique européen, de la Suisse ou du Royaume-Uni**

Vous êtes un ressortissant de l'Espace économique européen (EEE) si vous résidez dans l'un des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie ou Suède.

#### **J'ai une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**

Emmenez cette carte avec vous en Belgique. Vous pouvez obtenir cette carte auprès de votre caisse d'assurance maladie dans votre pays d'origine. Attention ! La durée de validité de la carte couvre la durée de votre séjour en Belgique. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire à une mutualité en Belgique et vous ne devez donc pas payer de cotisations.

Vous avez des frais médicaux? Rendez-vous dans une agence CM. Nous procéderons à une inscription administrative pour que vos frais médicaux puissent vous être remboursés rapidement.

#### **Je n'ai pas de carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**

Si la caisse d'assurance maladie de votre pays d'origine ne peut pas vous fournir une CEAM ou si vous avez reçu un autre document, une inscription à une mutualité belge est alors nécessaire. La plupart du temps, vous pouvez vous inscrire en suivant les instructions de la rubrique « Je ne suis pas un ressortissant de l'Espace économique européen, de la Suisse ou du Royaume-Uni ».

Attention : si vous n'avez pas de revenus (par exemple, un salaire) en Belgique et que vous restez soumis à l'obligation d'assurance dans un pays de l'EEE, en Suisse ou au Royaume-Uni, une CEAM est obligatoire.

#### **Je suis un étudiant néerlandais**

Demandez un formulaire «S1» à votre caisse d'assurance maladie (la «Nederlandse zorgverzekering»). Votre caisse d'assurance maladie néerlandaise vous délivrera un

formulaire S1 en cas de radiation du registre de la population de votre commune aux Pays-Bas. Celui-ci vous permettra de vous inscrire à la CM. Vous serez remboursé de vos frais médicaux encourus en Belgique sur la base de la réglementation belge. Vous paierez une cotisation CM pour les services et avantages complémentaires.

### 2. Je ne suis pas un ressortissant de l'Espace économique européen, de la Suisse ou du Royaume-Uni

Vous avez l'obligation de vous inscrire à une mutualité belge. En fonction de votre situation, il y a deux possibilités:

#### 1. Inscription en tant que «résident ou séjournant en Belgique»

Cette inscription est possible si vous avez un domicile officiel en Belgique et si vous disposez des documents de séjour valables et appropriés. Après votre arrivée en Belgique, prenez rapidement contact avec le service Population de votre lieu de résidence. Vous pourrez ainsi lancer la procédure pour l'obtention des documents de séjour. Vous payez les cotisations suivantes à la CM :

- une cotisation légale comprise entre 0 et 884,58 euro par trimestre (2024). Le montant de cette cotisation dépend de votre revenu imposable en Belgique ou à l'étranger ;
- une cotisation CM pour les services et avantages complémentaires.

#### 2. Inscription en tant qu'étudiant de l'enseignement supérieur

Cette inscription est destinée aux étudiants qui n'ont pas (encore) de documents de séjour valables. Remettez un certificat d'inscription de votre établissement d'enseignement (université ou haute école) à la CM.

Vous payez les cotisations suivantes à la CM:

- une cotisation légale de 74,99 euro par trimestre (2024) ;
- une cotisation CM pour les services et avantages complémentaires.

### 3. Je suis un ressortissant australien

Emmenez votre carte Medicare avec vous en Belgique. Vous pouvez obtenir cette carte auprès de votre caisse d'assurance maladie en Australie. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire à une mutualité en Belgique et vous ne devez donc pas payer de cotisations.

Vous avez des frais médicaux ? Dans ce cas, rendez-vous dans l'agence CM la plus proche. Nous nous chargeons de l'inscription administrative afin de garantir le remboursement fluide de vos frais médicaux.

## Quels avantages complémentaires m'offre la CM?

Si vous êtes affilié à la CM en tant que résident en Belgique ou en tant qu'étudiant de l'enseignement supérieur, vous payez une cotisation CM, ce qui vous donne droit à un large éventail de services et avantages. Vous recevez ainsi de magnifiques cadeaux à la naissance d'un enfant et vous bénéficiez d'avantages supplémentaires pour les soins ophtalmologiques, l'ostéopathie et la chiropraxie (craquement des os). La CM vous offre aussi une intervention financière pour vos activités sportives. Et si vous partez en voyage, vous avez droit à une assistance voyage CM.

**Pour plus d'informations sur nos services et avantages, rendez-vous sur [www.cm.be/voordelen](http://www.cm.be/voordelen).**